

INTRODUCTION¹

Philippe Fargues

Entre 2014 et 2016, lorsqu'un nombre inédit de réfugiés et de migrants dépourvus de documents sont arrivés en Europe par voie maritime, une carte du quart nord-ouest du continent africain est apparue dans les médias européens. Y figuraient plusieurs lignes ou flèches s'étendant du golfe de Guinée à la mer Méditerranée à quelque 4 000 kilomètres au nord, qui représentaient les itinéraires terrestres empruntés par les migrants et les réfugiés depuis les quatre coins de l'Afrique pour atteindre la mer Méditerranée, d'où ils embarquaient pour l'Europe. Deux grandes routes se sont dessinées selon la destination en Europe : la route de la Méditerranée occidentale, vers l'Espagne ; et la route de la Méditerranée centrale, vers l'Italie ou Malte.

Cependant, cette carte représente de manière schématique un fragment d'une réalité protéiforme. Il convient de ne pas commettre d'erreur d'interprétation. Les lignes forment des segments distincts utilisés depuis des temps immémoriaux par des négociants, des bergers ou des employés qui effectuent des allers et retours en Afrique. De nombreux migrants empruntent aujourd'hui ces mêmes itinéraires pour passer d'un pays à l'autre sur le continent, du sud vers le nord à la recherche d'emplois dans les pays pétroliers que constituent la Libye et l'Algérie, ou du nord vers le sud en vue de travailler dans des plantations côtières en Côte d'Ivoire ou au Ghana. Ceux qui se rendent jusqu'à la mer Méditerranée dans le but de gagner l'Europe sont minoritaires. D'un autre côté, l'augmentation constante, ces dernières années, de la migration africaine à destination de l'Europe, qui est avérée, a peu à voir avec les flux migratoires terrestres en Afrique de l'Ouest et du Nord. À l'instar de la plupart des personnes qui migrent sur de longues distances dans le monde, c'est par voie aérienne et pourvus d'un visa que la majorité des migrants africains parviennent à leur destination européenne.

L'ampleur des mouvements de population le long de la route de la Méditerranée centrale, la fréquence élevée du statut de migrant irrégulier sur cet itinéraire, le rôle des réseaux criminels et le destin tragique de nombreux migrants qui empruntent l'une des routes migratoires les plus mortelles au monde ont suscité l'attention soutenue des gouvernements, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des médias. Le fait est qu'en reliant l'Afrique subsaharienne à l'Afrique du Nord et à l'Europe, la route de la Méditerranée centrale rattache l'une des régions les plus pauvres du monde à l'une des plus prospères, ce qui en fait une voie migratoire présentant un fort potentiel d'activité. Les vastes zones inhabitées et quasiment exemptes de contrôle qu'elle traverse dans le désert et en mer favorisent les mouvements irréguliers et les activités des passeurs, ce qui peut mettre en danger

¹ Sauf indication contraire, la terminologie utilisée dans l'ensemble de la publication est conforme à l'ouvrage *Glossary on migration* de l'OIM (OIM, 2019).

les vies des migrants. Le chaos politique et les défaillances de l'état de droit dans plusieurs sections du parcours laissent le champ libre à des trafiquants qui condamnent les migrants à l'extorsion, à l'exploitation, voire à la mort.

Sur cette toile de fond, en mettant dans le même panier les passeurs qui menacent la sécurité et les migrants dépourvus de documents qui enfreignent des règles administratives, les gouvernements présentent souvent la lutte contre les premiers et l'endigement des seconds comme un seul et même objectif, en Afrique comme en Europe. Tous les États sont préoccupés par les franchissements désordonnés de frontière et les migrations irrégulières qui portent atteinte à leur souveraineté. Lorsque l'Algérie renvoie des dizaines de milliers de migrants au statut irrégulier vers sa frontière avec le Niger, elle le fait pour la même raison que les États membres de l'Union européenne renvoient chaque année entre 150 000 et 200 000 ressortissants de pays tiers à la suite d'injonctions de quitter le territoire. La différence réside davantage dans la manière dont les migrants en situation irrégulière sont éloignés – renvoyés en avion après conclusion d'un accord avec leurs pays d'origine ou laissés en détresse dans le désert – que dans l'affirmation par les États de leur souveraineté.

Les stratégies des gouvernements en matière de migration présentent toutefois une asymétrie importante. Tous les États d'Afrique du Nord et de l'Ouest craignent que l'Union européenne ne ferme partiellement ses portes à leurs migrants. À la table des négociations, l'Union européenne monnaie la perspective de voies de migration régulière et d'aides au développement contre un renforcement des contrôles aux frontières en Afrique – empêchant plus précisément la sortie des migrants dépourvus de visa (en contradiction avec l'article 13, alinéa 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien [...] ») – et la réadmission par les États africains des migrants de retour arrêtés en situation irrégulière en Europe. On considère toutefois que les mesures prises par les États en vue de durcir les contrôles le long des routes migratoires terrestres et maritimes produisent des effets ambivalents sur les migrations irrégulières, réduisant le nombre de migrants, mais, dans le même temps, aggravant les risques auxquels les migrants sont exposés lorsqu'ils empruntent des itinéraires plus dangereux pour contourner les obstacles.

La présente publication traite de l'Afrique de l'Ouest et du Nord, et couvre essentiellement la période comprise entre 2018 et 2019. Les quatre sections étudient quatre aspects majeurs des migrations le long de la route de la Méditerranée centrale. La section I – Principales tendances migratoires – aborde leur nature extrêmement fluctuante. Les voies, les tendances et les flux migratoires changent très rapidement en fonction des facteurs contextuels et politiques en Afrique et en Europe. En vue de compenser la rareté des statistiques officielles, la Matrice de suivi des déplacements (MSD) de l'OIM et l'initiative 4Mi de suivi des migrations mixtes du Mixed Migration Centre (MMC) ont mis en place des instruments visant à suivre les mouvements migratoires. La section II – Migration et risques – examine les situations de vulnérabilité que rencontrent les migrants dans les pays situés le long de la route de la Méditerranée centrale et les menaces diverses, de l'environnement aux conflits, qui les poussent à migrer. La section III – Migration et développement – étudie la contribution dans l'ensemble positive que les migrants apportent au développement et à la résilience dans leurs pays d'origine ainsi que la situation particulière des migrants en transit qui présentent un statut irrégulier. La section IV – Gouvernance des migrations et réponses politiques et programmatiques – se penche sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest et du Nord, et sur la manière dont elles sont influencées par des processus nationaux et internationaux ainsi que par l'évolution des perceptions de la migration dans l'opinion publique et par les données récentes ; et étudie certains de leurs effets.

La première section de la publication examine les éléments factuels dans les pays situés le long de la route de la Méditerranée centrale. Que savons-nous des migrations et du profil et de la situation des migrants ? De quelles sources ? Quelles sont les lacunes ? Et comment renforcer notre compréhension des processus à l'œuvre ? Ces questions sont cruciales pour l'élaboration des politiques de migration ainsi que pour la recherche universitaire et la couverture médiatique du sujet. Les données statistiques devraient présenter un certain nombre de qualités fondamentales. Premièrement, elles doivent être recueillies et mises à disposition du public. Étant donné qu'elle est liée à des questions sociales, économiques et politiques extrêmement sensibles, la migration fait l'objet d'après polémiques et, souvent, de préjugés, de sorte que des éléments factuels empiriques sont essentiels pour rétablir les faits. Les données doivent être fiables et rendre compte avec exactitude de la complexité d'un phénomène qui évolue rapidement et varie grandement d'un endroit à l'autre. Par ailleurs, les informations doivent être fournies en temps réel, au moment où les événements surviennent, pour permettre d'orienter et de suivre les mesures.

La question la plus élémentaire est celle de la taille de la population migrante. L'ensemble de données mondiales sur les migrations du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) fournit des estimations des populations de migrants internationaux à différentes dates jusqu'en 2019 pour tous les pays du monde. Si l'on regroupe les pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord sur lesquels porte principalement la présente publication, on obtient une région de 222,9 millions d'habitants (mi-2019) comprenant 6,0 millions d'immigrants et 11,9 millions d'émigrants. Il en ressort que l'Afrique du Nord et de l'Ouest n'est pas le gigantesque pôle d'émigration que les médias et les politiques européens décrivent souvent. De fait, une échelle d'observation plus précise fait apparaître une différence entre l'Afrique du Nord, qui est une région principalement émettrice de migrants attirés par l'Europe, et l'Afrique de l'Ouest, qui est caractérisée par la circulation majoritairement intrarégionale des migrants. À l'échelle des pays, la Libye et la Côte d'Ivoire font figure de pays d'accueil net de migrants ; le Maroc, la Tunisie, le Mali et le Burkina Faso d'importants pays d'origine.

Pour obtenir des informations sur les origines, les destinations et les caractéristiques individuelles des migrants et sur les raisons qui les poussent à migrer, il est nécessaire d'explorer les ensembles de données nationaux. Dans la plupart des pays situés le long de la route de la Méditerranée centrale, les bureaux nationaux de la statistique ont accompli des progrès importants en matière de collecte et de publication de données sur les migrations. Les recensements nationaux de population, souvent complétés par des enquêtes subséquentes auprès des ménages, constituent les principales sources de données sur les résidents nés à l'étranger et/ou nés étrangers (population d'immigrants) et sur les anciens membres du ménage qui vivent actuellement à l'étranger (population d'émigrants). Le cycle de recensements de population le plus récent (au début des années 2010) a produit d'abondantes informations sur les niveaux (qui peuvent parfois différer sensiblement des estimations du DAES), les tendances et les schémas en matière de migration. Cependant, aussi utiles qu'elles puissent être, ces informations ne satisfont pas pleinement aux exigences de l'élaboration des politiques. Les recensements de population rendent compte de la situation au moment où ils sont menés, généralement tous les dix ans. Les données qui en découlent peuvent contribuer à identifier les problèmes structurels, mais pas à suivre les mesures prises.

Dans les pays qui disposent de systèmes statistiques sophistiqués, le flux continu de données recueillies et traitées par divers services publics fournit les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation des politiques. Cependant, aucun des pays situés le long de la route de la Méditerranée centrale n'a jusqu'à présent mis en place un réseau de sources administratives à même de remplir toutes les conditions nécessaires à une élaboration éclairée des politiques relatives à la migration et aux questions y afférentes. Les mégadonnées générées par les téléphones portables et les médias sociaux – que les ressortissants de pays africains utilisent de plus en plus – constituent une autre source inexploitée, mais prometteuse, bien qu'elles posent encore des problèmes méthodologiques liés à l'extraction des éléments relatifs aux migrations dans la masse d'informations qu'elles contiennent, ainsi qu'en ce qui concerne le respect de la vie privée et l'éthique.

En bref, aucune des sources existantes – les ensembles de données mondiales sur les migrations des Nations Unies et les recensements nationaux de population – ne rend pleinement compte des flux migratoires entre les pays situés le long de la route de la Méditerranée centrale, et la plupart des migrations temporaires et irrégulières échappent à ces sources. L'OIM et le MMC ont entrepris de comptabiliser les migrants, quels que soient leur statut et leur destination finale, afin de comprendre leur situation et de répondre à leurs besoins. La MSD de l'OIM opère dans des contextes difficiles, tels que les voies transsahariennes ou la Libye en proie aux conflits, dans lesquels les outils d'observation statistique ordinaires sont inefficaces. Elle recueille des données sur les populations et les flux de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, de personnes de retour après avoir été déplacées à l'intérieur de leur propre pays, d'immigrants et d'émigrants internationaux, et de migrants de retour. Outre la quantification des populations et des flux de migrants et de personnes mobiles, y compris de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, la MSD mène des sondages *ad hoc* sur des questions spécifiques relatives à la mobilité. Dispositif d'enregistrement continu, la MSD repose en premier lieu sur des entretiens ou des discussions en groupe menés avec des informateurs clés, et inclut également des entretiens menés avec des migrants en personne.

L'initiative 4Mi du MMC recueille des données à la faveur d'entretiens individuels menés dans des pôles urbains de migration et à des points de passage frontaliers avec des migrants et, dans la mesure du possible, avec des passeurs. Les entretiens menés avec les migrants portent sur les raisons de leur migration, les itinéraires empruntés, les risques en matière de protection et les aspects économiques du voyage. Les entretiens menés avec les passeurs portent sur leurs liens avec d'autres acteurs étatiques et non étatiques et sur les modalités de leur activité.

En l'absence de base d'échantillonnage, la MSD comme l'initiative 4Mi reposent sur des sélections non aléatoires de périodes et de lieux d'entretien, et de personnes interrogées ou d'observateurs qui fournissent des informations sur les flux migratoires. Les méthodologies de la MSD et de l'initiative 4Mi ne sont pas exemptes de biais, mais ont l'immense mérite de générer un flux continu d'informations détaillées qu'aucun autre mécanisme ne produit. La présente publication repose en grande partie sur des constatations originales de la MSD et de l'initiative 4Mi, et plusieurs chapitres ont été rédigés par le personnel sur le terrain.

Avant le lancement de la MSD et de l'initiative 4Mi, on avait le sentiment que les migrations le long de la route de la Méditerranée centrale étaient extrêmement fluctuantes. Si les facteurs économiques structurels dans les pays d'origine et de destination expliquent les tendances migratoires à moyen et à long terme, il est largement admis que les facteurs contextuels et politiques en Afrique du Nord et de l'Ouest ainsi qu'en Europe peuvent entraîner des changements soudains et radicaux sur le plan des itinéraires et de la composition des flux de migrants. Cependant, il a fallu attendre que la MSD et l'initiative 4Mi mettent en œuvre des dispositifs de collecte de données à grande échelle aux frontières et aux carrefours nodaux dans chaque pays pour qu'une vue détaillée de la mobilité se dessine.

Les données de la MSD qui rendent compte des migrants mobiles et installés en Libye montrent que, malgré la guerre civile qui sévit depuis 2014, le pays reste la destination de centaines de milliers de travailleurs migrants, bien plus nombreux que les migrants en transit qui attendent de se rendre en Europe. Les données sur les conditions de vie et de travail des migrants, leur capacité à rapatrier des fonds, leur accès à des soins de santé et à d'autres services ainsi que leur exposition aux risques font apparaître une fracture nette entre la relative sécurité des migrants installés à long terme et l'extrême précarité des migrants en transit de courte durée.

D'autres sources de données – dont les registres tenus par le centre de coordination des sauvetages maritimes italien et par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), ainsi que les enquêtes auprès des migrants arrivés par voie maritime en Italie et le projet sur les migrants portés disparus de l'OIM – fournissent des informations sur les mouvements migratoires via la mer Méditerranée. Elles montrent que les lieux d'embarquement, les itinéraires et le moment des traversées sont constamment ajustés en vue de contourner les obstacles qui ramèneraient les migrants sur les côtes libyennes.

Un constat ressort de manière récurrente des nombreuses enquêtes menées tant en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique du Nord : les migrants actuels migrent principalement pour des raisons liées à l'emploi, à la famille ou aux études, mais rarement pour fuir un conflit, l'insécurité politique et des persécutions. Les entretiens menés auprès de migrants arrivés de manière irrégulière par voie maritime en Europe brossent un tableau exactement inverse, la majorité des personnes interrogées ayant indiqué migrer pour fuir une situation qui met leur vie en danger dans leur pays d'origine ou dans les pays de transit, en particulier en Libye. Ce fossé symbolise la complexité des migrations transméditerranéennes et des limitations de la distinction entre migrants « forcés » et « économiques » : en l'absence de visa humanitaire, les personnes ayant besoin d'une protection internationale qui souhaitent demander l'asile en Europe n'ont pas d'autre choix que d'entreprendre une dangereuse traversée maritime pour rallier leur destination, tandis que les migrants qui, initialement, peuvent avoir quitté leur pays dans le but premier de rechercher un emploi sont susceptibles de subir des violations des droits de l'homme dans les pays de transit ou de première destination, ce qui peut les pousser à traverser la Méditerranée pour solliciter une protection.

La faculté d'anticiper voire de prévoir les migrations constituerait une percée dans la gestion du phénomène. Les sondages mondiaux qui couvrent aujourd'hui de grandes parties de l'Afrique fournissent des informations sur le nombre de personnes qui souhaitent quitter leur pays, le nombre de personnes qui ont formé des projets concrets à cet effet et les destinations qu'elles privilégient. Cependant, une comparaison avec les flux fait apparaître que seule une minorité migre effectivement en Europe. Les politiques, les caractéristiques socioéconomiques et l'évolution des possibilités influent sur la concrétisation des projets migratoires. Les candidats à la migration originaires d'Afrique sont moins susceptibles que d'autres de migrer vers leurs destinations internationales préférées. Cela montre également que les sondages sur les aspirations en matière de migration ne permettent pas d'anticiper ou de prévoir les migrations. En ce qui concerne les mouvements de réfugiés, plusieurs bases de données sur l'état de la gouvernance dans les pays d'origine, la couverture médiatique des conflits et d'autres causes de déplacements ainsi que les statistiques relatives à l'asile peuvent être combinées de manière à constituer un indice des « facteurs de répulsion » qui pourrait contribuer à anticiper les grands mouvements de population.

La deuxième section de la présente publication porte sur les risques liés à la migration. Franchir une frontière pour s'installer loin de son pays d'origine est toujours une entreprise risquée. Dans le même temps, il s'agit souvent d'une réaction à l'insécurité et à des risques présents dans le pays d'origine, que ceux-ci soient de nature économique ou politique. Parmi ses principales caractéristiques, la route de la Méditerranée centrale semble présenter une combinaison de facteurs négatifs, de nombreux migrants fuyant des risques élevés d'indigence dans leur pays d'origine et étant exposés à des risques élevés de vulnérabilité aggravée à différentes étapes du voyage, y compris à destination. Le voyage à lui seul est risqué. Les migrants bloqués dans des lieux de transit parce qu'ils ne disposent pas des documents nécessaires à la poursuite de leur voyage sont forcés de gagner leur vie ou se retrouvent sans argent, loin des réseaux de solidarité. Beaucoup tombent aux mains de réseaux criminels qui les soumettent à différentes formes d'exploitation, du travail forcé au commerce du sexe, du vol à l'extorsion d'argent auprès des familles restées au pays, et des maltraitements physiques à la disparition et à la mort. Par ailleurs, résidant sans permis de séjour et travaillant sans permis de travail, de nombreux migrants sont exposés à des sanctions sévères de la part des autorités, dont l'arrestation sans accès à la justice, la détention arbitraire et l'expulsion.

Les enquêtes de la MSD et de l'initiative 4Mi montrent que les migrants ne présentent pas tous le même degré de vulnérabilité. Les hommes interrogés indiquent être exposés à des risques tels que le travail forcé ou non rémunéré plus souvent que les femmes, tandis que celles-ci semblent davantage exposées à des risques de menaces de violence sexuelle et de mariage arrangé forcé. Les enfants sont en moyenne davantage exposés que les adultes aux types de risques spécifiquement couverts par ces enquêtes, et les migrants analphabètes davantage que les migrants instruits. La durée du voyage et les moyens de transport constituent d'autres facteurs de risque déterminants. En premier lieu, le fait de tomber aux mains des mauvais passeurs est une cause majeure d'issue tragique, même si mettre sur le même pied le trafic illicite de migrants et le crime organisé simplifie à l'excès un phénomène qui est également lié à l'état de la société. Si des personnes ordinaires dans les pays de transit gagnent leur vie en organisant le voyage clandestin de migrants, c'est en partie parce que l'environnement dans lequel elles vivent est propice à ce type d'activité. De fait, en raison de troubles politiques, de l'absence d'état de droit et de l'affaiblissement du contrôle étatique, des territoires entiers qui s'étendent entre le Sahel et la Libye méconnaissent les avantages du développement humain et économique.

La troisième section de la présente publication est consacrée au développement. En quoi l'émigration et l'immigration contribuent-elles au développement économique et humain et renforcent-elles la résilience face aux risques économiques et environnementaux dans les pays d'origine et de destination ? Inversement, comment le développement dans ces pays influe-t-il sur les flux migratoires entrants et sortants ? Ces questions générales sont particulièrement pertinentes pour les pays situés le long de la route de la Méditerranée centrale.

Ce qui vaut pour la migration régulière ne s'applique pas forcément de la même manière aux migrants en situation irrégulière, un statut répandu en Afrique du Nord. En particulier, dans quelle mesure les migrants en transit contribuent-ils au développement dans les pays dans lesquels ils vivent temporairement (par leur travail) et dans leurs pays d'origine (par les rapatriements de fonds) ? Ces migrants vivent souvent en marge de la société, se cachant de l'administration étatique et occupant des emplois informels, non déclarés et sous-rémunérés. Dans certains cas, ils viennent en complément des travailleurs locaux et exercent des activités peu qualifiées et faiblement rémunérées que les personnes nées dans le pays n'acceptent plus. Dans d'autres cas, ils sont en concurrence avec ces dernières et occupent les mêmes emplois pour un salaire inférieur. Ce type de facteurs peut amoindrir leur capacité à générer des revenus qui leur permettent de rapatrier des fonds à leurs familles restées au pays.

Des études de cas au Sénégal démontrent néanmoins que la migration, indépendamment du statut, représente une stratégie importante pour diversifier les revenus et soutenir les ménages et les communautés d'origine. Cela peut également valoir dans le cas de migrants qui rentrent dans leurs communautés d'origine. Au Niger, un pays marqué par l'arrivée de dizaines de milliers de migrants renvoyés de force d'Algérie, des programmes de formation ont été mis en place avec l'aide de l'OIM dans le but d'apprendre aux migrants en transit comment créer une microentreprise lorsqu'ils rentrent dans leur communauté d'origine. Le défi consiste à transformer un « échec » migratoire en une réintégration fructueuse au pays.

Une autre caractéristique importante des régions de l'Afrique de l'Ouest et du Nord est leur exposition extrême aux aléas liés au changement climatique. La chaleur, la sécheresse et la désertification constituent des menaces imminentes dans ces régions. De larges territoires sont condamnés, tôt ou tard, à devenir inhabitables. Des initiatives

multilatérales telles que le programme Durabilité, stabilité et sécurité, qui réunit 14 pays africains, s'attaquent à ce phénomène en mettant en commun des ressources afin de combattre les causes et les conséquences de la dégradation des terres. Cependant, il est possible que l'on atteigne un stade au-delà duquel l'adaptation et la résilience seront de plus en plus difficiles et influenceront sur les flux migratoires. Actuellement, le droit international des réfugiés ne reconnaît pas les menaces environnementales comme un motif justifiant la sollicitation d'une protection internationale – bien que d'autres instruments existent, tels que les droits de l'homme ou le droit de l'environnement. Pour se préparer aux changements à venir dus au réchauffement de la planète, il est nécessaire de repenser le statut de réfugié et d'étendre la protection internationale à des groupes entiers de population forcés de franchir des frontières simplement pour survivre.

Récemment, des pays de destination ont intégré des objectifs migratoires dans l'allocation d'aides au développement aux pays d'origine et de transit. Le « Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique » de l'Union européenne (Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique) définit quatre objectifs : créer des possibilités d'emploi, renforcer la résilience des communautés, améliorer la gestion des migrations, et améliorer la gouvernance et la prévention des conflits. Les objectifs du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique sont tous louables, mais la lutte contre la migration irrégulière doit s'accompagner de l'ouverture de voies permettant des migrations régulières. De fait, les migrations génèrent de l'argent, des connaissances et des réseaux commerciaux qui sont nécessaires au développement. Par conséquent, entraver les migrations revient à créer des obstacles au développement.

La quatrième section de la présente publication traite de la gouvernance et de l'élaboration de programmes. Les pays situés le long de la route de la Méditerranée centrale sont des pays d'origine et d'accueil de migrants internationaux en nombres presque équivalents. Tous disposent de politiques en matière d'émigration et de diaspora, et de politiques en matière d'immigration et d'inclusion. Ces politiques ont pour objectif commun de déterminer qui s'inscrit et à quel degré dans le cadre de droits et de devoirs qui définit la citoyenneté, et comment toucher les citoyens à l'étranger. Comment continuer à inclure les ressortissants qui ont quitté le pays, et comment inclure les non-nationaux qui sont arrivés dans le pays ? Comment les zones de libre circulation des personnes redéfinissent-elles le sentiment d'appartenance, au-delà de la communauté de ressortissants ? Quel rôle jouent l'opinion publique et les perceptions dans la manière dont les gouvernements abordent ces questions délicates ?

Les politiques relatives aux diasporas, qui sont d'abord apparues dans les pays du Maghreb, puis dans les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), obéissent à une même logique. Toutes procèdent de la volonté d'encourager la contribution des ressortissants expatriés, voire des migrants de deuxième génération, au développement dans leurs pays d'origine. Les États ont créé des institutions, parfois au niveau ministériel, visant à renforcer le lien entre les diasporas et leurs pays d'origine. Un premier modèle a consisté à introduire des mesures fiscales et monétaires qui visent à attirer les rapatriements de fonds par voie bancaire officielle et à favoriser les investissements directs des expatriés. Des politiques culturelles visant à raviver le sentiment d'appartenance à leur pays d'origine, ou à celui de leurs parents, ont suivi. Enfin, la plupart des pays ont mis en œuvre des mécanismes qui permettent aux expatriés de participer à la vie politique depuis l'étranger, en particulier à la faveur de structures de vote extérieures. La reconnaissance des émigrants en tant que membres de leurs pays d'origine est une tendance générale dans les pays situés le long de la route de la Méditerranée centrale.

Les politiques en matière d'immigration et d'inclusion se caractérisent par le hiatus entre l'engagement prononcé des États en faveur d'outils internationaux relatifs aux droits des migrants et le degré d'inclusion limité des migrants dans les cadres nationaux de droits et de devoirs. D'un côté, tous les États africains étudiés dans la présente publication sauf deux (la Côte d'Ivoire et la Tunisie) ont ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990, et tous sauf deux (l'Algérie et la Libye) ont adopté en 2018 le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. De l'autre côté, en contradiction flagrante avec l'adhésion aux instruments internationaux en faveur de l'inclusion des migrants, les lois sur la nationalité de tous les États d'Afrique du Nord et de l'Ouest placent les liens du sang au-dessus des liens du sol, et aucun de ces pays ne dispose de politiques visant la pleine inclusion des immigrants. Cependant, les sociétés peuvent s'avérer plus inclusives que les États. En Afrique comme partout dans le monde, l'opinion publique, les préjugés et les attitudes discriminatoires envers les immigrants coexistent avec la tolérance et l'ouverture. En particulier, les immigrants qui réussissent et créent des emplois pour les nationaux suscitent davantage de bienveillance que les migrants en situation irrégulière.

La migration irrégulière est devenue un sujet omniprésent dans les politiques africaines en matière de migration. La sanction des migrants au statut irrégulier par des arrestations, des détentions et des expulsions est la règle ; l'amnistie et la régularisation, l'exception. Les gouvernements tant africains qu'européens envisagent la migration irrégulière comme une infraction, et coopèrent activement en vue d'endiguer les migrants dépourvus de documents et d'expulser ceux qui ont été arrêtés en situation irrégulière. Un engrenage est enclenché, dans le cadre duquel les stratégies que les passeurs mettent en œuvre pour se soustraire aux contrôles des États mettent en péril croissant la sécurité des migrants. Dans le but de briser le cercle vicieux du durcissement des contrôles et de l'augmentation des risques, des associations de la société civile et des organisations internationales mènent des campagnes de sensibilisation qui visent à informer les candidats à la migration sur les dangers de la migration irrégulière. Par ailleurs, les données recueillies par l'OIM et le MMC fournissent aux personnalités influentes et aux dirigeants du monde des éléments factuels sur les risques que comportent les voies migratoires qui relient l'Afrique à l'Europe.

À la date de rédaction de la présente publication (juillet 2020), il est devenu évident que la pandémie de COVID-19 aura des répercussions considérables sur les migrations internationales et sur les personnes qui migrent dans le monde. On ignore quelles seront précisément ces incidences dans les pays africains situés le long de la route de la Méditerranée centrale. L'un après l'autre, les États ferment leurs frontières et soumettent la mobilité des personnes à de strictes restrictions. Alors que les flux migratoires sont suspendus, de nombreux migrants risquent de se retrouver en situation irrégulière dans des pays étrangers où ils ont été bloqués lorsque les frontières ont fermé. Leur situation en tant que non nationaux est susceptible de se détériorer rapidement. Sur le plan de la santé, tout d'abord, si la pandémie ne s'est pas encore propagée à grande échelle dans les pays situés le long de la Méditerranée centrale, cela pourrait bientôt être le cas et les migrants souffriront d'un accès aux soins de santé inférieur à la moyenne. Par ailleurs, la catastrophe économique mondiale causée par la pandémie a déjà détruit plusieurs dizaines de millions d'emplois, et le chômage se généralise partout. De surcroît, l'effondrement des prix du pétrole pourrait bien sonner le glas de la richesse générée par le pétrole et le gaz qui attirait les travailleurs migrants en Libye et en Algérie. Enfin, la récession de l'économie mondiale pourrait frapper les non-nationaux encore plus durement que les nationaux, et anéantir les capacités des migrants à générer des revenus et à rapatrier des fonds dans leurs communautés d'origine. La COVID-19 pourrait interrompre les mouvements, au moins de manière temporaire, le long de la route de la Méditerranée centrale, avec des conséquences dévastatrices à toutes les étapes.

RÉFÉRENCES

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2019 *Glossary on migration*. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf.